

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement décrit ci-après :

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance extraordinaire le 30 mai 2024, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 18-2024 modifiant le règlement de lotissement numéro 12-2006 afin de modifier certaines dispositions relatives aux rues et aux lots projetés.
2. Une **assemblée publique de consultation aura lieu le 7 juin 2024, à 16h30**. Au cours de cette assemblée, le maire ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le projet de règlement numéro **18-2024** ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ces sujets. L'assemblée se tiendra au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception.
3. Le projet de règlement numéro **18-2024** ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire et il concerne l'ensemble du territoire de la municipalité.
4. Le projet de règlement numéro 18-2024 **peut être consulté** au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante :
<https://municipalite.laconception.qc.ca/reglements-durbanisme/>.

Donné à La Conception, ce 31 mai 2024.

Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la Municipalité le 31 mai 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 31 mai 2024.

Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière